



Qui a le droit de révéler le contenu d'une plainte ?

Par **Zen EDEN**, le **29/06/2013** à **21:23**

Suite de mon débat avec Janus2fr sous forme d'une nouvelle question qui me vient pour lui : qui a le droit de révéler le contenu d'une plainte (y compris d'une plainte à l'Ordre des médecins) ?

Je ne vois pas quelle différence il y aurait pour une personne diffamée par des mensonges venant d'un journaliste qui aurait une carte et la même personne diffamée par des mensonges venant d'un non journaliste sans carte. Une diffamation qu'elle vienne d'un journaliste ou d'un non journaliste c'est toujours une diffamation pour la personne qui la reçoit ! Il m'étonnerait qu'il y ait alors deux systèmes de justice selon que l'on est journaliste ou non. Pourriez-vous me citer un texte de loi qui autorise les journalistes à révéler le contenu d'une plainte (y compris à l'Ordre des médecins) et qui l'interdise aux non-journalistes ? Les journalistes auraient-ils le monopole de la vérité et des accusations et les non journalistes eux jamais ?

Merci pour votre réponse !

Par **Papou22**, le **02/07/2013** à **02:26**

Et tu la vois toi la différence entre un simple citoyen et une personne du gouvernement moi oui